Parce que **70%** des **décisions cliniques** s'appuient sur des **tests de diagnostic in vitro** (DIV) réalisés à partir de prélèvements humains, l'industrie du DIV est incontournable dans le système de soins. Et pourtant, cette activité se place parmi les
**moins coûteuses**
dans les
**dépenses de santé**
.

Au coeur du système de soin…
Depuis plusieurs décennies, les industriels du diagnostic in vitro (DIV) ont su gagner en efficacité, en investissant toujours plus dans l'innovation scientifique et technique, ainsi qu'en améliorant leurs gestions et managements internes.

L'innovation scientifique et technologique déployée par les industriels du DIV est devenue aujourd'hui incontournable puisque 70% des décisions médicales s'appuient sur des tests de diagnostic in vitro. Ces tests permettent de prévenir, dépister, diagnostiquer, ou suivre le traitement, les maladies, à partir de prélèvements humains, ce qui place l'industrie du DIV au coeur du système de prise en charge des patients.

…une industrie peu coûteuse
Rappelons d'abord quelques chiffres. En 2010, la consommation des soins et des biens médicaux s'élevait en France à 175 milliards d'euros, avec une progression de 2,3%.
Parmi les dépenses de soin, la catégorie dite des « soins de ville » totalise 44 milliards d'euros avec une progression de 1,8%. Dans cette catégorie, les actes de biologie médicale représentent 4,3 milliards* d'euros avec une progression légèrement inférieure (1,7%).

L'ensemble du coût de la Biologie Médicale privée ne représente que 2,5% des dépenses de santé. Dans ces 4,3 milliard d'euros, le cout des produits et systèmes de diagnostic in vitro ne représente que 18%.
Rapporté au 175 milliards d'euros de l'ensemble des dépenses, le pourcentage de l'industrie du

DIV est dérisoire puisqu'il est de l'ordre 1%.

L'industrie du diagnostic in vitro s'avère donc un très faible contributeur des dépenses de santé, quoique restant nécessaire efficace et innovante.
**Ces résultats ne concernent que le domaine privé du marché et n'incluent pas la partie hospitalière (publique) de l'activité de la biologie médicale en France.*

À propos du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic in Vitro :
Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic in vitro fédère la majorité des acteurs du diagnostic in vitro. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,77 milliard d'euros annuels. Le Syndicat du diagnostic in vitro, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission
d'étude et de défense des intérêts de la profession, le syndicat du diagnostic in vitro s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Pour en savoir plus : www.sfrl.fr